Les armoiries de la Confédération et des Cantons suisses

Autor(en): M.T.

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für

Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Band (Jahr): 3 (1889)

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-789637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



Nº 34

1889

OCTOBRE

Ce Journal est recommandé par le Département de l'Instruction publique de l'Etat.

LES ARMOIRIES

DE LH CONFÉDÉRHEION CE DES CHREORS SUISSES

(Définitions héraldiques)

Les publications spéciales du D^r Stantz et de M. Ad. Gautier, ainsi que les nombreuses planches d'armoiries suisses publiées ces dernières années, nous dispensent de plagier les travaux déjà faits; toutefois il est de notre devoir de rassembler dans ces *Archives héraldiques* une collection des Armoiries de la Confédération et des Cantons suisses.

Nous le faisons très volontiers, d'autant plus que la Maison très connue Orell Füssli et C^{ie} à Zurich a bien voulu nous prêter, avec une extrême obligeance, des clichés représentant les armes dont nous donnerons la description héraldique. Sauf deux ou trois détails — que nous relèverons — les dessins de MM. Orell Füssli et C^{ie} répondront parfaitement au but que nous nous proposons. Nous prions cette Maison d'agréer tous nos remerciements pour son amabilité.

La Rédaction.

CONFÉDÉRATION SUISSE

De gueules à la croix alesée d'argent formée de cinq carrés



Fig. 321.



Fig. 322

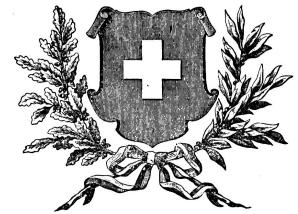


Fig. 320.



Fig. 324.



Fig. 325.



Fig. 323.

Répétons ce qui a déjà été dit à maintes reprises dans les récents travaux héraldiques relatifs à la croix fédérale: Cette croix doit être formée de cinq carrés, sans bordure, pas plus que l'écu lui-même qui doit porter un champ complètement rouge.

Comme plusieurs administrations cantonales sont abonnées à ce journal, nous croyons leur être utile en donnant les prix des clichés originaux en galvanoplastie représentés à cette page: Fig. 321: Fr. 4. — Fig. 322: Fr. 3. — Fig. 320: Fr. 5. — Fig. 324: Fr. 2. — Fig. 325: Fr. 1.75. — Fig. 323: Fr. 2. — Pour les cantons nous donnerons le type de la figure 320, chaque cliché étant du reste fixé au même prix que ceux indiqués.

CANTONS SUISSES



URI

Fig. 326.

D'or à une tête de taureau de sable, vue de face, bouclée et lampassée de gueules.

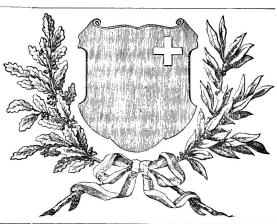
GAUTIER.

Le dessin n'indique pas les émaux exacts de la langue et de la boucle.

SCHWYTZ

Fig. 327.

De gueules à la croix d'argent posée au canton senestre du chef.



UNTERWALDEN

Fig. 328.

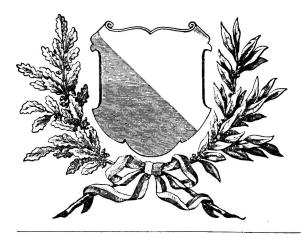
Parti, au I coupé, gueules et argent à la clef de l'un à l'autre, posée en pal, son panneton en chef tourné à dextre, qui est de Obwalden. Au II de gueules à la clef d'argent à double tige en pal, son double panneton en chef, qui est de Nidwalden.

LUCERNE

Fig. 329.

Parti d'azur et d'argent.





ZURICH

Fig. 330.

Tranché d'argent et d'azur.

GLARIS

Fig. 331.

De gueules chargé d'une figure et du saint vêtu en pèlerin, sa robe de sable, son bâton d'argent ou a bourdon dans la main droite et la Bible dans la main gauche.

GAUTIER.

Dans le dessin le baudrier est indiqué en sinople, alors qu'il devrait être blanc; les mots figurés sur le nimbe d'or n'ont rien à y faire.



ZUG

Fig. 332.

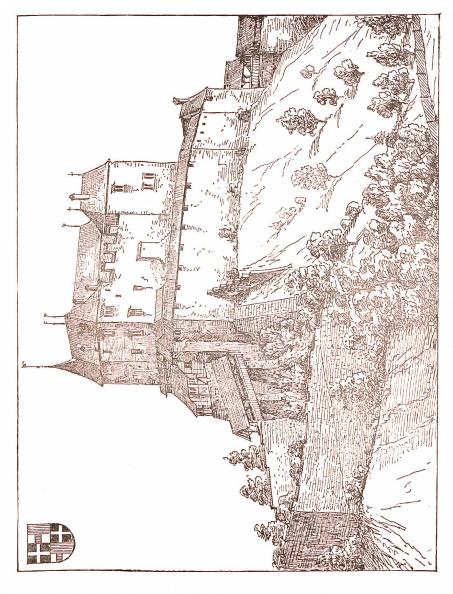
D'argent à la fasce d'azur.

BERNE

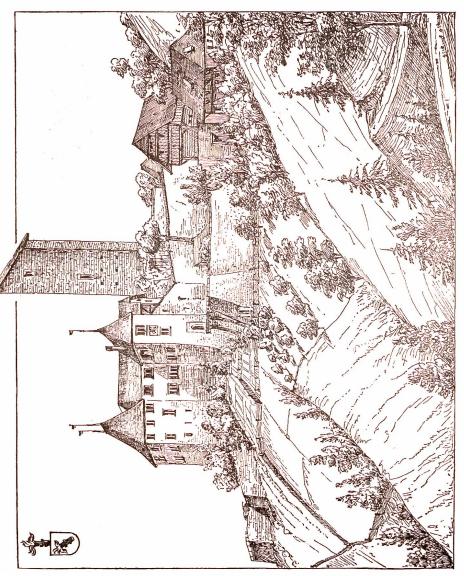
Fig. 333.

De gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, lampassé, armé et vilené de l'émail du champ. GAUTIER.



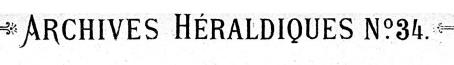


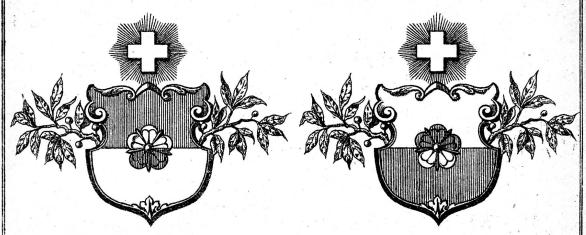
CHATEAU DE SUMISWALD



ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

BOURG DE BRANDIS

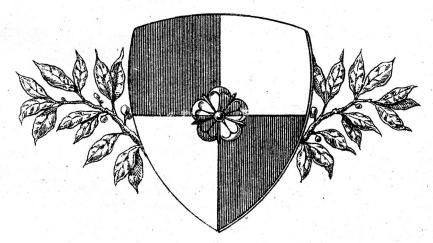




FRESENS

MONTALCHER

LA BÉROCHE





STAUBIN-SAUGES

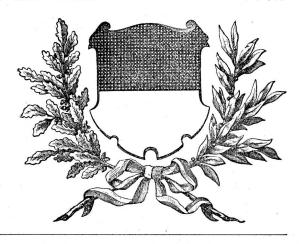


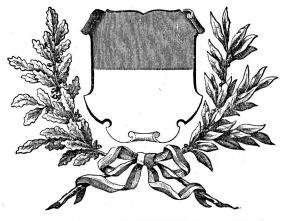
GORGIER-

FRIBOURG

Fig. 334.

Coupé de sable et d'argent.





SOLEURE

Fig. 335.

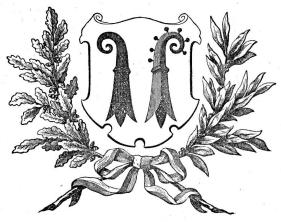
Coupé de gueules et d'argent.

BALE

Fig. 336.

Coupé au I d'argent à la crosse de sable posée en pal, l'extrémité recourbée en chef et tournée à senestre et l'extrémité inférieure terminée par trois pointes et au II d'argent à la crosse de Bâle de gueules tournée à senestre, sa partie supérieure entourée de sept perles de même, tenant au meuble principal par des tiges très courtes.

Le trait de sable qui devrait séparer les deux partis a été oublié dans le dessin.





SCHAFFHOUSE

Fig. 337.

D'or au bélier saillant de sable lampassé de gueules, couronné, accorné et onglé, du métal du champ. GAUTIER.



APPENZELL

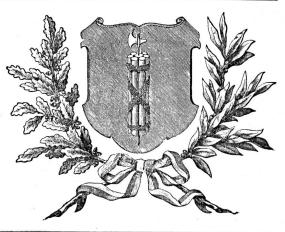
Fig. 338.

D'argent à l'ours de sable levé en pied, lampassé et armé de gueules. GAUTIER.

SAINT-GALL

Fig. 339.

De sinople à un faisceau de licteur en pal, composé de huit é bâtons d'argent liés autour d'une hache de même, tournée à dextre, par un ruban de l'émail du champ.



LES GRISONS

Fig. 340.

D'argent à trois écus aux armes des Ligues: 1. Maison Dieu: d'argent au bouquetin effaré de sable; 2. Ligue grise: parti d'argent et de sable; 3. Ligue des Dix Juridictions: écartelé d'or et d'azur à la croix de l'un à l'autre.

Ces armes, si compliquées au premier abord, feront l'objet d'un prochain article.

ARGOVIE

Fig. 341.

Parti, au I de sable à la fasce ondée d'argent (ou mieux, à la rivière d'argent flottée d'azur posée en fasce), au II d'azur aux trois étoiles d'argent à cinq pointes.

GAUTIER.

La position des étoiles donne matière à bien des critiques dont nous reparlerons.



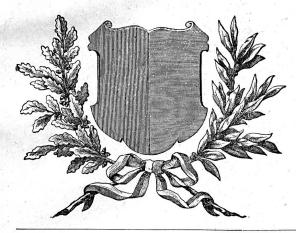
THURGOVIE

Fig. 342.

Tranché argent et sinople, chaque partition chargée d'un lion d'or.

GAUTIER.





TESSIN

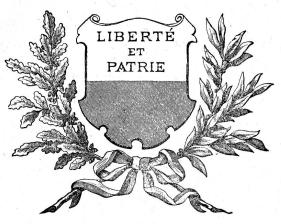
Fig. 343.

Parti de gueules et d'azur.

VAUD

Fig. 344.

Coupé au I d'argent portant sur trois lignes les mots: LIBERTÉ ET PATRIE aux lettres de sable, au II de sinople.





VALAIS

Fig. 345.

Parti argent et gueules à treize étoiles à cinq pointes, cinq en pal de l'un à l'autre sur le trait du parti, accostées de huit de l'un à l'autre, quatre de gueules sur l'argent et quatre d'argent sur le gueules en pal.



NEUCHATEL

Fig. 346.

Tiercé en pal sinople, argent et gueules, une croisette du second au canton senestre du chef.

GAUTIER.

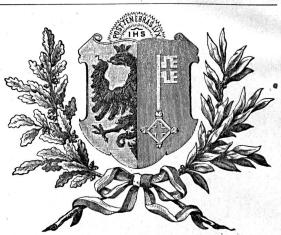
Nous pensons que la croisette doit être de cinq carrés égaux, puisque le législateur a voulu représenter une croix fédérale.

GENÈVE

Fig. 347.

D'Empire parti de gueules à la clef d'or en pal, le panneton en chef tourné à senestre.

L'extrémité dextre du panneton doit être recouverte par le parti de l'Empire, ce que le dessin n'indique pas.



DOCUMENTS

pour servir à l'histoire des couleurs et livrees de Neuchâtel. (Suite).

La collection commencée dans les Archives à ce sujet s'augmente d'une pièce publiée à part, en fac-simile; elle a son intérêt, pour nous spécialement, à cause de son post-scriptum: « Costume en noir, sans manteau ni épée, chapeau rond ou à trois coins. » Le corps législatif devait donc posséder une livrée officielle, de rigueur ou non, suivant les décisions du Conseil d'Etat; la pièce reproduite l'a été d'après une convocation conservée aux Archives de l'Etat de Neuchâtel; cette dernière était adressée à M. Alphonse Bourquin et signée par M. de Sandoz-Rollin.

P. A. A.

CHATEAUX SUISSES

M. Karl Stämpfli, éditeur, à Berne, nous a gracieusement prêté quatre dessins de Châteaux bernois; deux ont été publiés; dans ce numéro figurent ceux de *Brandis* et de *Sumiswald*.

L. R.